



**Université Peleforo
GON COULIBALY**

**DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**

Avril 2026



Revue électronique

P-ISSN :3107-1643

E-ISSN :3107-1651

REVUE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHEOLOGIE

TEFAL-PITYA

*<https://tefal-pitya.net/>
soumission@tefal-pitya.net
BP 1328 Korhogo*

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie

TEFAL-PITYA



Vol.1, No1, Avril 2026

Site : <https://tefal-pitya.net/>

Courriel : soumission@tefal-pitya.net

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

Département d'Histoire

BP 1328 Korhogo

P-ISSN : 3107-1643/ E-ISSN : 3107-1651

Comité éditorial

Directeur Scientifique : Tanoh Raphael BEKOIN, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Directeur de Publication : KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire.

Directeur de Rédaction : KEWO Zana, Docteur en Histoire des Relations internationales, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Directeur de Rédaction Adjoint : AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Secrétariat de rédaction :

KOFFI Amani, Docteur en Histoire Ancienne, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

N'GORAN Kouadio Adolphe, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

SIGNAUX Affouminou Emmanuel, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Coordonneurs de Publication :

KONE Kiyali, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire,

KOAME N'founoum Parfait Sidoine, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Trésorier : SORO Yéfounnigui Marie -Laure, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Chargés de diffusion :

ABE Abé Laurent, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ANGU Bleou Sylvain, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

ATCHIE Amon Guy Serge, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY

BAKAYOKO Yaya, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

DIOMANDÉ Vallet Samuel, Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Fatoumata BAMBA, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

KOUADIO Yao Clément, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

LASME Yao Jean Terence Gauthier, Docteur en archeologie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Brahim, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

OUATTARA Issouf, Docteur en Histoire Médiévale, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

TUO Zie, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Webmaster : COULIBALY Souleymane, Docteur en Histoire Contemporaine, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Éditeur : Département d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

Website : <https://tefal-pitya.net/>

Comité Scientifique

Abass Souleymane SANGARE, Professeur Titulaire d'Histoire Médiévale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Aboulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop-Sénégal

Blesson Florent SOHI, Maître de Conférences en Histoire moderne, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Koffi Antoine GOLE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Moritié CAMARA, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire.

Nohadani Syrus AHMADI, Maître de Conférences en Géopolitique, Tarbiat Modares University- République Islamique d'Iran.

Odile GOERG, Professeure émérite d'Histoire de l'Afrique contemporaine, Université Paris Cité-CESSMA

Ouakoubo Gaston GNABRO, Professeur Titulaire d'Histoire des techniques, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire.

Siméon KOUAKOU, Professeur Titulaire d'archéologie, Université Felix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire.

Simon-Pierre M'BRA EKANZA, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Émérites du Cames, Université Felix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire

Tanoh Raphael BEKOU, Professeur Titulaire d'Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Cho Julie Eunice BROU, Maître de Conférences en Histoire moderne et contemporaine, Université Felix Houphouët Boigny-Côte d'Ivoire.

Jean-Noël LOUCOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire.

Théophile KOUI, Professeur Titulaire Études Ibériques et Civilisations Latino-Américaines, Université Felix Houphouët-Boigny- Côte d'Ivoire

Comlan Jérôme ALLADAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi Benin.

Ibrahim Muhammed SAADAOUI, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. Président de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies. Tunisie)

Ousseynou FAYE, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop –Sénégal.

Kouamé René ALLOU, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

Mahomed N'GUESSAN, Professeur Titulaire d'Histoire politique, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

Tiona OUATTARA, Directeur de Recherche d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire.

Comité de rédaction

ABE Abé Laurent, AGUIE Yhattey Hervé Thierry, ANGU Bleou Sylvain, ATCHIE Amon Guy Serge, BAKAYOKO Yaya, COULIBALY Souleymane, DIOMANDÉ Vallet Samuel,

Fatoumata BAMBA, KEWO Zana, KOFFI Amani, KONE Kiyali, KOUADIO Yao Clément, KOUAME N’founoum Parfait Sidoine, LASME Yao Jean Terence Gauthier, N’GORAN Kouadio Adolphe, OUATTARA Brahim, OUATTARA Eugénie, OUATTARA Issouf, SIGNAUX Affouminou Emmanuel, SORO Yéfounigui Marie -Laure, TUO Zie.

Comité de Lecture

Djidjé Jacques KAZIO, Docteur en archéologie, Université de Bondoukou

Awa SOROGO, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Antoine KRA, Maître de Conférences d’Histoire économique et sociale, Université Alassane Ouattara -Côte d’Ivoire.

Tiantio SANOGO, Institut Nationale Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle, Abidjan

Salif KINDREBEOGO, Maître de Conférences en Histoire des relations Internationales, Université Norbert Zongo de Koudougou.

Nohan SIDIBE, Docteur en Histoire du travail et Histoire économique, Université de San Pedro-Côte d’Ivoire.

Nahoua Karim SILUE, Docteur en Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara.

N’Goran Gédéon BANGALI, Maître de Conférences d’Histoire des Relations Internationales, Université Jean Lorougnon Guede -Côte d’Ivoire.

N’dri Laurent KOUAKOU, Maître de Conférences d’Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara -Côte d’Ivoire.

N’doua Etienne ETTIEN, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Moutari Moussa MAMAN, Docteur en Histoire Sociopolitique, Université Djibo Hamani de Tahoua/Niger.

Mitanhantcha YEO, Docteur en archéologie, Université Alassane Ouattara- Côte d’Ivoire.

Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire du Mali / Maître de Conférences du CAMES en Histoire du droit et des institutions, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) –Mali.

Kpassigué Gilbert KONE, Docteur en Histoire Moderne et contemporaine, Université Alassane Ouattara

Kouakou Sylvain KOFFI, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Kouakou Désiré M'BRA, Maître de Conférences en Histoire du peuplement, Université Alassane Ouattara Côte d'Ivoire.

Kouadio René BOUADI, Docteur en archéologie, Jean Lorougnon Guédé, Daloa

Idrissa BA, Maître de Conférences d'Histoire Médiévale, Université Cheik Anta Diop- Sénégal.

Harouna YEO, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Guy-Roland TIE BI GALLA, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Gninin Aicha TOURE, Docteur en archéologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan.

Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions, Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire

Dognima Lassina COULIBALY, Docteur en Histoire Moderne, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

Atché Michel AKA, Docteur en archéologie, Université de San Pedro, San Pedro

Abdoulaye BAMBA, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire.

SOMMAIRE

1. LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE DU COTON AU PROGRÈS DE L'INDUSTRIE TEXTILE EN CÔTE D'IVOIRE SOUS FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (1974 -1993), *DIBY Aya Edwige Marcelle*,.....1-18
2. LA DEFINITION DU STATUT NATIONAL DES HABITANTS DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE (1919-1958), *Cyrille Aymard BEKONO*.....19-32
3. KABAKOUMA FACE À LA TENTATIVE D'OCCUPATION SAMORYENNE, *Vallet Samuel DIOMANDE*.....33-42
4. LA GROTTÉ SACRÉE DE NGOG-LITUBA (CAMEROUN), UN ENJEU DE CONFLITS ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, LES PEUPLES LOCAUX ET LES CHEFS TRADITIONNELS : UNE ÉTUDE HISTORIQUE, 1959-2026, *Jean Pierre NTAMAG*.....43-68
5. VALORISATION TOURISTIQUE DU VILLAGE BLIERON ET ÉCONOMIE BLEUE : ENJEUX ET DÉFIS D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE, *BISSOU Guikahué Daniel, KLAKE Moindé Camille*.....69-86
6. LA POLITIQUE DE LA PÉRÉQUATION DANS LA FILIÈRE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE (1971-1995), *Lassina Songfola YEO*.....87-104
7. SONITRA ET MOTORAGRI : DEUX TÉMOINS DES RELATIONS CÔTE D'IVOIRE-ISRAËL (1963-1993), *N'dah Matt Elisabeth Brigitte AMANE*,.....105-120
8. L'HISTOIRE DES ABE DE TIASSALE/ N'DOUCI : LE LIGNAGE OKOUDJE AU XIXE SIÈCLE, *Félix Djidji ARBLE & Éric PETE*,.....121-137
9. LES NANAFOUË-KAN D'ATTIÉGOUAKRO, DES ORIGINES À L'HÉGÉMONIE FRANÇAISE (1718-1911), *Fonni N'Golo Youssouf OUATTARA, Kouadio Simon N'GUESSAN, Chintchanwa Tanan Franck SILUÉ*,.....138-155
10. L'ESSOR DES INFRASTRUCTURES DE PRESTIGE À YAMOOUSSOUKRO (1983-1993), *Nonhontan SORO*,.....156-171
11. LA CONTRIBUTION DU DIAMANT AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE TORTIYA (CÔTE D'IVOIRE), 1946-2005, *Dié Octave MANIGA*,.....172-182
12. L'EMPIRE DU MANJAKÚ: UNE ENTITÉ POLITIQUE DE LA SÉNÉGAMBIE MÉRIDIONALE (XIIIème-XXème SIÈCLE), *Malang LELOU*,.....183-196
13. TEMPS ET CONDITION HUMAINE DANS UN MONDE TECHNIQUEMENT DÉSENCHANTÉ CHEZ BERGSON, *Okou Guy-Marius OLADELE*,.....197-214

14. LE "RITUEL DU PERDU" FACE A LA VIOLENCE COLONIALE : UNE APPROCHE ENDOGENE DE LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS AU CAMEROUN,	<i>Kemegne Simo Lea Lili</i>,.....	215-233
15. L'ACTION DU FED DANS LE SECTEUR EDUCATIF CAMEROUNAIS : UNE ANALYSE HISTORIQUE (1958-2002),	<i>Stéphanie Laetitia BEKONO NDONGO</i>,.....	234-250
16. LES PREMIÈRES ÉLECTIONS PLURALISTES DANS LE MORONOU COLONIAL: Une mesure de l'influence PDCI-RDA/PPCI pendant le premier multipartisme,	<i>Olivier Magbli TEA</i>,.....	251-266
17. LA NOTION DU CŒUR (IB) DANS LES CROYANCES EGYPTIENNES POUR L'ÉTERNITÉ AU NOUVEL EMPIRE (1580-1085 AV. J. – C.),	<i>Yoka Elongo Vianney Jean Wolfgon</i>,.....	267-280

LA POLITIQUE DE LA PÉRÉQUATION DANS LA FILIÈRE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE (1971-1995)

THE POLICY OF EQUALIZATION IN THE RICE SECTOR IN COTE D'IVOIRE (1971-1995)

Lassina Songfolo YEO

*Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (Côte
d'Ivoire)*

E-mail : yllassina@yahoo.fr

Résumé : La question de l'autosuffisance alimentaire en riz avait constitué un enjeu majeur des politiques économiques et sociales de la Côte d'Ivoire entre 1971 et 1995. La création de la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP) en 1971 répondait à un triple objectif, à savoir : stabiliser les prix des produits de grande consommation, assurer la sécurité alimentaire nationale et protéger le pouvoir d'achat des populations. Cet article analyse la vie, le fonctionnement et la dissolution de cette institution étatique et évalue son impact sur la politique rizicole ivoirienne. L'étude révèle que, malgré des succès notables, notamment l'atteinte temporaire de l'autosuffisance en 1977, les contradictions inhérentes au système de péréquation, conjuguées aux mutations de l'économie mondiale et aux pressions des institutions financières internationales, ont conduit à la libéralisation progressive de la filière riz et à la dissolution de la CGPP en 1995.

Mots-clés : Péréquation, CGPP, Riz, Autosuffisance alimentaire, Politiques agricoles.

Abstract : The issue of rice self-sufficiency was a major focus of economic and social policies in Côte d'Ivoire between 1971 and 1995. The creation of the General Equalization and Price Fund (CGPP) in 1971 addressed a threefold objective: to stabilize the prices of essential consumer goods, ensure national food security, and protect the purchasing power of the population. This article analyzes the life, operation, and dissolution of this state institution, while also assessing its impact on Ivorian rice policy. The study reveals that, despite notable successes, including the temporary achievement of self-sufficiency in 1977, the inherent contradictions of the equalization system, combined with changes in the global economy and pressure from international financial institutions, led to the gradual liberalization of the rice sector and the dissolution of the CGPP in 1995.

Keywords : Equalization, CGPP, Rice, Food self-sufficiency, Agricultural policies.

Introduction

La sécurité alimentaire constitue l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les États africains depuis les indépendances en 1960. En Côte d'Ivoire, cette problématique s'est cristallisée autour de la question rizicole. En Côte d'Ivoire, le riz est au cœur des habitudes alimentaires. Avec une consommation moyenne estimée à 84 kg par habitant et par an, il constitue une denrée de base pour la majorité des ménages. Pourtant, malgré un potentiel important, le pays reste fortement dépendant des importations. En 2024, la production nationale s'élevait à 1,55 million de tonnes, contre une demande estimée entre 2,5 et 2,8 millions de tonnes, selon la FAO¹.

Face à la volatilité des prix internationaux et à l'insuffisance de la production locale, l'État ivoirien a institué en 1971 la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP), instrument central de sa politique de régulation des denrées alimentaires essentielles.

L'historiographie de la politique agricole ivoirienne a largement documenté le « *miracle ivoirien* » des années 1960 et 1970². Cependant, la question spécifique de la péréquation et de son rôle dans la filière riz est demeurée relativement peu explorée (Y.A. Faure et J.F. Médard, 1982, p. 68). Pourtant, la CGPP a incarné pendant un quart de siècle la philosophie interventionniste de l'État ivoirien en matière de régulation économique et de redistribution sociale. Cette institution a constitué, à ce titre, un objet d'analyse particulièrement fécond pour comprendre les ambiguïtés des politiques de développement postcoloniales en Afrique subsaharienne.

Quelle a été la contribution de la CGPP dans la mise en œuvre de la politique rizicole ivoirienne ?

La présente étude vise à analyser les fondements, les mécanismes et les résultats de la politique de péréquation dans la filière riz, en interrogeant les contradictions

¹ <https://www.fao.org/cote-divoire/actualites/detail/agriculture---la-fao-obtient-du-japon-un-appui-de-1-2-million-de-dollars-pour-digitaliser-la-fili%C3%A8re-rizicole-en-c%C3%B4te-d-ivoire/fr> Consulté le 22 Novembre 2025 à 15h 12

² Philippe Hugon, 2003, Ses travaux sur les « vingt glorieuses » ivoiriennes (1960-1980) documentent une croissance annuelle du PIB de 7%. Par ailleurs, Théophile Ahoua N'Doli, 2017, Le réveil de l'Éléphant d'Afrique : La double décennie du miracle ivoirien : 1960 – 1980, Edition Harmattan, 215 p. analyse les progrès économiques réalisés par le pays durant ces deux décennies.

inhérentes à ce système ainsi que les facteurs ayant conduit à sa suppression. Le cadre chronologique dans lequel s'inscrit cette étude commence en 1971, année où l'Etat de Côte d'Ivoire crée par le décret n° 71-169 du 25 mars 1971, la Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits et marchandises de grande consommation (CGPP)³. Elle prend fin en 1995 avec la dissolution de cet organisme par le décret n° 95-373 du 20 mars 1995⁴.

Pour mener à bien cette étude, notre analyse s'est appuyée sur une approche historique et économique, croisant sources imprimées, documentaires institutionnelles, statistiques agricoles et un ensemble d'ouvrages sur la question. Les informations recueillies à travers ces documents ont permis de mettre en lumière les actions de la CGPP.

Ces sources ont fourni des données quantitatives qui ont permis de dresser des tableaux statistiques et une courbe. Sur la base de l'exploitation de ces éléments, nous avons orienté notre réflexion en trois axes. Le premier axe situe le contexte socioéconomique de la création de la CGPP et du cadre juridique et organisationnel de l'institution de 1971 à 1972. Le second axe se penche sur les initiatives posées dans le cadre de la politique rizicole par la CGPP de 1972 à 1980. Enfin, le dernier axe de notre étude de 1980 à 1995, met en exergue la libéralisation de la filière riz et la dissolution de la CGPP.

1. Le contexte et mise en place de la CGPP (1971-1972)

La création de la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP) en 1971 s'inscrit dans un contexte de croissance économique rapide, marqué par la montée de la dépendance alimentaire et la volatilité des prix internationaux. Selon ses missions, la CGPP organisa son administration. On assista, ainsi aux premières tensions entre ses objectifs sociaux et les intérêts des opérateurs privés de la distribution.

³ Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1971, décret portant création de la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP), p 548.

⁴ Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1995, décret portant dissolution de la CGPP, p. 243.

1.1. Le contexte économique et politique de la création

Au début des années 1970, la Côte d'Ivoire connaissait une conjoncture économique paradoxale. D'une part, le pays bénéficiait d'une croissance soutenue de 8% grâce aux exportations de cacao et de café, ce qui lui valait le qualificatif de « *miracle ivoirien* » (B. Contamin, 1990, p. 89). D'autre part, cette prospérité apparente masquait des déséquilibres structurels profonds, notamment une dépendance alimentaire croissante vis-à-vis de l'extérieur.

La consommation de riz s'était étendue progressivement aux villes sous l'effet de l'urbanisation accélérée et des migrations internes (J.L. Chaléard, 1996, p. 45). Entre 1960 et 1970, la consommation nationale de riz passa de 120 000 tonnes à plus de 200 000 tonnes annuelles, alors que la production locale stagnait autour de 100 000 tonnes. Pendant cette même période, le nombre d'habitants en Côte d'Ivoire est passé de 3,50 millions à 5,10 millions d'habitants (Ministère de l'Agriculture de la République de Côte d'Ivoire, 1972, p. 101). Cette situation générait un déficit structurel comblé par des importations massives, principalement en provenance d'Asie (L. S. Yéo, 2015, p. 96).

Parallèlement, les fluctuations des prix sur les marchés internationaux, exacerbées par les chocs pétroliers de 1973, menaçaient la stabilité sociale dans les zones urbaines. Le gouvernement de Félix Houphouët-Boigny, soucieux de préserver la « *paix sociale* » considérée comme le fondement du développement économique, décida d'intervenir directement dans la régulation des prix alimentaires. C'est dans ce contexte que la CGPP fut créée en 1971 par décret présidentiel, s'inscrivant dans la tradition des caisses de stabilisation héritées de la période coloniale.

1.2. Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel de la CGPP

La CGPP fut établie comme un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Son statut lui conférait une autonomie de gestion tout en maintenant un contrôle étroit de l'État sur ses orientations stratégiques (SODERIZ, 1973, p. 134). Les textes fondateurs lui assignèrent plusieurs missions à savoir, assurer l'approvisionnement régulier du marché national en produits de première nécessité ; stabiliser les prix à la consommation par un système de péréquation entre importations et production

locale ; constituer et gérer des stocks de sécurité alimentaire et soutenir les producteurs locaux par des prix garantis (L. S. Yéo, 2015, p. 198).

Le système de péréquation reposait sur un mécanisme de compensation : les bénéfices réalisés sur certains produits, notamment le sucre et l'huile, permettaient de subventionner d'autres denrées déficitaires, en particulier le riz (J. P. Dozon, 1979, p. 43). Ce principe visait à maintenir des prix abordables pour les consommateurs urbains tout en dégagant des marges pour financer les activités de la Caisse. La CGPP s'organisa autour de plusieurs départements spécialisés, comme celui de l'approvisionnement, du stockage, de la distribution, des finances et de la planification et disposait d'entrepôts dans les principales villes du pays tels que Abidjan, Bouaké, Korhogo et San Pedro (Ministère de l'Économie et des Finances, 1972, La Côte d'Ivoire en chiffres, p. 142).

Son fonctionnement opérationnel reposait sur un cycle annuel rigoureux, à savoir : l'évaluation des besoins nationaux sur la base des statistiques de consommation et des prévisions démographiques ; la programmation des importations nécessaires après déduction de la production locale attendue ; l'acquisition et stockage du riz importé avant distribution progressive sur le marché ; la fixation des prix de vente par le Conseil des Ministres ; et la distribution contrôlée aux grossistes agréés selon un système de quotas régionaux. Le financement des activités de la CGPP provenait de trois sources principales : les subventions budgétaires de l'État, les marges commerciales dégagées sur certains produits, et les aides alimentaires internationales (Banque Mondiale, 1994, p. 67).

1.3. La commission d'attribution : instance de régulation et germes des premières tensions

Afin de garantir la transparence et l'équité dans la distribution des produits de première nécessité, une commission d'attribution fut instituée dès 1972, concomitamment à la création de la CGPP. Cette instance de concertation tripartite incarnait la volonté des autorités ivoiriennes de bâtir un dispositif de régulation fondé sur le dialogue entre les sphères publique et privée. Elle réunissait en son sein trois catégories d'acteurs aux intérêts distincts : les représentants de l'Administration, notamment les ministères de l'Économie, de l'Agriculture et du Commerce, investis d'une mission de contrôle et d'orientation stratégique ; les

délégués de la CGPP elle-même, chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de péréquation ; et enfin, les opérateurs privés, les grossistes, les détaillants et les chambres consulaires dont la participation visait à ancrer le dispositif dans les réalités du marché⁵.

Le fonctionnement de cette commission reposait sur une périodicité mensuelle, cadence jugée suffisante pour répondre aux fluctuations des marchés internationaux tout en permettant une planification cohérente des approvisionnements. À chaque réunion, la commission s'acquittait d'un ensemble de missions complémentaires, la validation des programmes d'importation soumis par la CGPP, l'attribution des quotas de distribution aux opérateurs privés agréés, l'instruction des réclamations formulées par les professionnels du secteur et, enfin, la formulation de propositions d'ajustement des prix en fonction de l'évolution des coûts d'approvisionnement sur les marchés mondiaux (R. Hirsch, 1993, p. 56). Ce dernier volet était sensible, dans la mesure où toute révision tarifaire engageait le pouvoir d'achat des ménages et, partant, la légitimité sociale de l'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, ce mécanisme participatif traduisait une ambition politique clairement affichée : associer le secteur privé à la mise en œuvre de la politique de régulation, sans pour autant lui en abandonner la gouvernance. L'État ivoirien entendait ainsi préserver son autorité sur les orientations stratégiques tout en bénéficiant de l'expertise et des réseaux de distribution des acteurs commerciaux. Ce modèle hybride, mêlant dirigisme étatique et concertation avec les opérateurs marchands, reflétait le pragmatisme qui caractérisait alors la gestion économique du régime Houphouët-Boigny, soucieux de maintenir la stabilité sociale sans remettre en cause les mécanismes de l'économie de marché.

Cependant, cette architecture institutionnelle, aussi bien conçue fut-elle, ne tarda pas à révéler ses fragilités intrinsèques. Dès les premières années de fonctionnement, des tensions profondes émergèrent, mettant en lumière une contradiction fondamentale au cœur même du projet de la CGPP. D'un côté, la Caisse était mandatée pour poursuivre des objectifs à finalité sociale, au premier rang desquels le maintien de prix bas accessibles aux consommateurs les plus

⁵ Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1971, décret portant création de la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP), p 548.

modestes ; de l'autre, les distributeurs privés intégrés au dispositif revendiquaient des marges commerciales à même de rémunérer leur activité et de financer leurs investissements (Y. A. Faure et J. F. Médard, 1982, p. 176). Ces deux logiques, l'une redistributive et l'autre mercantile, se révélèrent structurellement incompatibles, et la commission d'attribution, loin de constituer un espace de résolution de ces antagonismes, devint au fil du temps le théâtre de leur expression et de leur exacerbation.

Ces contradictions inaugurales, loin d'être résolues, allaient s'approfondir au fil du temps, conditionnant la trajectoire de la CGPP et annonçant les difficultés structurelles qui allaient émailler son histoire jusqu'à sa dissolution. En ce sens, la commission d'attribution constitue non seulement le premier dispositif de gouvernance de la régulation des prix en Côte d'Ivoire, mais aussi le premier révélateur des limites inhérentes à un modèle fondé sur l'articulation difficile entre impératifs sociaux et réalités commerciales.

2. Les actions de la CGPP et leurs conséquences de 1972 à 1980

À partir de 1972, la CGPP s'est affirmée comme un pilier de la politique alimentaire ivoirienne. La Caisse s'est imposée comme principal importateur de riz, contribuant ainsi à fragiliser la production locale, révélant ainsi, de profondes contradictions. Elle dériva vers une fonction fiscale au détriment de sa mission sociale, avec une brève autosuffisance en riz en 1977.

2.1. Le Rôle croissant dans les importations et contradictions avec l'autosuffisance

Pendant la période 1972 à 1980, la CGPP s'imposa comme l'acteur central de l'approvisionnement en riz de la Côte d'Ivoire. Face à une production locale stagnante oscillant entre 100 000 et 150 000 tonnes annuelles, alors que la consommation atteignit 350 000 tonnes en 1980, la CGPP organisa des importations massives, en provenance de Thaïlande, du Pakistan et des États-Unis (FAO, 1998, p. 23).

Tableau 1 : Données sur l'importation de riz en Côte d'Ivoire de 1972 à 1980

An	Tonnage	Montants en milliers de	Prix au Kilogram

année		Dollars	me à Abidjan FCFA /kg
1972	80 000	8 710	50
1973	147 910	38 840	70
1974	72 954	34 280	125
1975	1 636	1 010	110
1976	1 300	1 560	100
1977	121 380	35 090	120
1978	125 708	41 770	120
1979	257 426	63 920	100
1980	300 000	120 000	100

Source : Ministère de l’agriculture et des eaux et forêts, *annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900 – 1983*, tome 3, p 77

Comme l’indique le tableau ci-dessus, le volume des importations passa de 80 000 tonnes en 1972 à 72 954 tonnes en 1974. De 1975 à 1976, le volume des importations connu une baisse, passant de 1636 tonnes à 1300 tonnes. Ce qui s’explique par l’augmentation de la production locale de riz pendant cette période avec l’atteinte de l’autosuffisance en riz. A partir de 1977, les importations s’augmentèrent jusqu’à atteindre 300 000 tonnes en 1980, représentant près de 60 % de la consommation nationale (Ministère de l’Agriculture, 1981, p. 85). Cette

dépendance extérieure s'intensifia malgré les discours officiels prônant l'autosuffisance alimentaire.

Parallèlement, la CGPP négocia et géra d'importantes aides alimentaires bilatérales et multilatérales. Les États-Unis, dans le cadre du programme PL 480 (Public Law 480), fournirent du riz à conditions préférentielles. Ces aides permirent de réduire les coûts d'approvisionnement et renforcèrent l'orientation importatrice du système. Cependant, ces aides matérialisèrent la redevabilité politique et morale de la part de l'Etat de Côte d'Ivoire vis-à-vis du pays donateur.

Paradoxalement, alors que l'État ivoirien affichait l'objectif d'autosuffisance rizicole comme priorité nationale, le fonctionnement même de la CGPP tendait à décourager la production locale. La Caisse maintint des prix de vente très bas pour le riz importé qui oscillait entre 40 et 60 FCFA le kilogramme dans les années 1970, inférieurs aux coûts du riz local, rendant impossible toute concurrence des riziculteurs ivoiriens (P. Phelinas, 1988, p. 183). Les subventions massives accordées aux importations auraient pu être réorientées vers le développement des infrastructures rizicoles. Ce dilemme reflétait un choix politique délibéré qui était de satisfaire immédiatement les consommateurs urbains, base sociale prioritaire du régime, au détriment du développement productif rural (S. Amin, 1967, p. 215).

2.2. La CGPP comme source de revenus de l'Etat et ses effets néfastes

Au-delà de sa mission première de régulation des prix et de stabilisation du pouvoir d'achat des ménages, la CGPP constitua de manière presque insidieuse, une source non négligeable de revenus pour l'État ivoirien. Ce glissement fonctionnel, longtemps discret, allait transformer en profondeur la nature et les finalités de l'institution.

Le système de péréquation générait des marges substantielles, notamment sur le sucre et le riz, dont les prix de vente au détail étaient maintenus à des niveaux relativement élevés, bien au-dessus des coûts d'importation réels. En absorbant la différence entre le prix mondial et le prix administré, la Caisse opérait en réalité comme un mécanisme de captation de rente commerciale au profit de l'État. Les bénéfices nets de la CGPP, estimés à 5 milliards de FCFA annuellement à la fin des années 1970, furent ainsi en partie reversés au Trésor public, contribuant au

financement d'autres politiques publiques, parfois sans lien aucun avec la sécurité alimentaire (L. S. Yéo, 2015, p. 74).

Cette fonction fiscale déguisée transforma la CGPP en véritable instrument de mobilisation de ressources budgétaires extrabudgétaires, ce qui complexifia et compromit sa mission originelle de stabilisation des prix à la consommation. L'institution se retrouvait ainsi tiraillée entre deux logiques contradictoires à savoir : d'un côté, contenir l'inflation et protéger le pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables ; de l'autre, maximiser les marges de péréquation pour alimenter les caisses de l'État. Cette tension structurelle, jamais résolue, mina peu à peu la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Cette dérive rentière constitue l'une des clés d'explication de la perpétuation du système d'importation, en dépit de son inefficacité productive manifeste. Les revenus tirés des importations subventionnées et de la péréquation étaient devenus à ce point indispensables à l'équilibre budgétaire de l'État qu'un retour à une politique d'autosuffisance alimentaire eût représenté, un manque à gagner pour les finances publiques (B. Losch, 1994, p. 358). Le maintien du statu quo importateur n'était donc pas seulement le fruit d'une inertie administrative ou d'une absence de vision stratégique. En outre, il répondait à une rationalité budgétaire à court terme, fût-elle désastreuse à long terme.

Cette dérive eut des répercussions sur l'économie rurale et la production alimentaire nationale. Les prix bas du riz importé, rendus possibles et financés par les excédents de péréquation, érodèrent la compétitivité de la riziculture locale. Les producteurs ruraux, incapables de rivaliser avec des prix subventionnés à l'importation, furent découragés d'investir dans l'intensification de leurs exploitations. L'accès au crédit agricole, déjà difficile, devint encore moins attractif dès lors que la rentabilité de la culture du riz paraissait compromise par des prix de marché déprimés.

Les chiffres témoignent de cette paralysie. Entre 1972 et 1980, la superficie rizicole exploitée n'augmenta que de manière marginale, passant de 220 000 à 280 000 hectares, soit une progression à peine supérieure à 27 % sur huit ans, alors même que le potentiel agro-écologique du pays était estimé à plus de 900 000 hectares exploitables (Ministère de l'Agriculture, 1981, p. 47). Cet écart abyssal entre le potentiel théorique et la réalité du terrain illustre à quel point les choix de politique

économique opérés à travers la CGPP ont constitué un frein structurel au développement de l'agriculture vivrière ivoirienne. Des terres fertiles restaient en jachère, des paysans sans perspective d'investissement, des capacités productives inexploitées le tout au nom d'une équation budgétaire qui favorisait les importateurs au détriment des producteurs nationaux.

La dépendance croissante de la CGPP vis-à-vis de ses recettes de péréquation engendra ainsi un cercle vicieux d'une redoutable cohérence interne, plus l'État subventionnait les importations pour maintenir des prix bas à la consommation, moins la production locale était compétitive et rentable ; moins la production locale était rentable, plus les importations devenaient nécessaires pour approvisionner le marché ; et plus les importations étaient importantes en volume, plus les marges de péréquation alimentaient les finances de l'État, renforçant son intérêt à perpétuer le système. Cette logique auto-entretenu transformait chaque tentative de réforme en menace budgétaire immédiate, rendant toute sortie du dispositif politiquement et financièrement coûteuse à court terme.

2.3. La stabilité sociopolitique et la réalisation temporaire de l'autosuffisance en 1977

Malgré ces contradictions fonctionnelles, la CGPP contribua indéniablement à la stabilité sociale durant les années 1970. En garantissant l'approvisionnement régulier du marché, elle prévint les pénuries et les tensions urbaines qui affectèrent d'autres pays de la sous-région. L'année 1977 marqua un tournant symbolique, grâce à une conjonction de facteurs favorables ; des conditions climatiques excellentes, l'extension des superficies rizicoles, l'amélioration des techniques culturales, la Côte d'Ivoire atteignit temporairement l'autosuffisance avec une production de 350 000 tonnes couvrant les besoins nationaux (Ministère de l'Agriculture, Statistiques agricoles, 1981, p. 25).

Le gouvernement exploita largement cette réussite à des fins politiques, présentant l'autosuffisance comme la validation du modèle de développement ivoirien. Toutefois, cet exploit fut éphémère. Dès 1978, la production retomba autour de 200 000 tonnes tandis que la consommation continua de croître sous l'effet démographique et de l'urbanisation accélérée. Avec un taux d'accroissement de 3,5

% par an dans les années 1970, la population ivoirienne passa de 5,10 millions d'habitants en 1970 à 8 millions d'habitants en 1980 (J.L. Chaléard, 1996, p. 203).

Les insuffisances structurelles de l'appareil productif rizicole expliquèrent l'incapacité à consolider les acquis de 1977. En 1980, seulement 10 000 hectares étaient réellement irrigués sur un potentiel estimé à 300 000 hectares (Banque Mondiale, 1994, p. 85). La riziculture ivoirienne souffrait de faibles rendements ; 1,5 à 2 tonnes par hectare en moyenne, contre 4 à 6 tonnes en Asie ; en raison de semences peu performantes et de techniques culturales inadaptées (R. Hirsch, 1993, p. 56). À la fin de la décennie 1970, il devint évident qu'une refonte profonde du modèle économique aurait été nécessaire pour atteindre une autosuffisance durable.

3. La libéralisation de la filière riz et la dissolution de la CGPP de 1980 à 1995

La crise économique des années 1980 et les pressions des institutions financières internationales précipitèrent la suppression progressive du système de péréquation. On assiste au premier choc des prix de 1981, la tentative de réorganisation institutionnelle à travers le Comité Interministériel du Riz en 1992, et la dissolution définitive de la CGPP en 1995 dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, dont le bilan s'est avéré contrasté pour la sécurité alimentaire des populations.

3.1. Le premier choc des prix et la remise en cause du système

La décennie 1980 marqua un tournant majeur dans l'histoire économique de la Côte d'Ivoire. La chute brutale des cours mondiaux du cacao et du café, conjuguée à l'alourdissement de la dette extérieure, plongea le pays dans une crise économique profonde. Le « *miracle ivoirien* »⁶ s'effondra, révélant les faiblesses structurelles d'un modèle de développement fondé sur l'extraversion (S. J. Niemba, 2000, p. 103). Face à cette situation, les institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, conditionnèrent leur soutien financier à la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel impliquant la réduction des dépenses publiques, la suppression des subventions et la libéralisation des marchés (S. J. Niemba, 2000, p. 189).

⁶ Le « *miracle ivoirien* » est le nom donné à une période de prospérité économique survenue en Côte d'Ivoire dans les années 1960-1970 lorsque la croissance économique s'élevait à 7% par an. Le pays bénéficia de plusieurs facteurs simultanés, la hausse du prix des matières premières, notamment du café et du cacao dont le pays était le premier producteur mondial.

La CGPP, dont les déficits s'accumulaient en raison de la baisse des revenus de péréquation et de l'augmentation des coûts d'importation, se trouva directement dans la ligne de mire de ces réformes. En 1981, sous la pression des bailleurs de fonds, le gouvernement décida de dissocier la gestion du riz de celle du sucre au sein du système de péréquation (L. S. Yéo, 2015, p. 203). Cette mesure eut des conséquences majeures : la dissociation supprima le mécanisme de solidarité entre produits qui avait permis de maintenir des prix bas pour le riz et obligea à ajuster les prix pour couvrir les coûts réels. En conséquence, le prix du riz augmenta de 30 % entre 1981 et 1982, passant de 60 à 80 FCFA le kilogramme, provoquant des protestations dans les quartiers populaires d'Abidjan (L. S. Yéo, 2015, p. 145).

3.2. La mise en place du Comité Interministériel du Riz et ses limites en 1992

Face aux difficultés persistantes de la filière riz et à l'affaiblissement progressif de la CGPP, le gouvernement créa en 1992 un Comité Interministériel du Riz⁷. Ce Comité, placé sous l'autorité du Premier Ministre, réunit les Ministères de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances, du Commerce et du Plan. Le Comité Interministériel du Riz avait pour mission de coordonner les politiques et programmes relatifs à la filière riz, d'étudier les modalités d'importation et de commercialisation du riz en tenant compte de l'ajustement de la production nationale, de la nécessité de favoriser la promotion de la riziculture et d'assurer l'approvisionnement régulier du marché. Le comité avait aussi pour mission d'émettre des avis sur l'organisation de récolte de paddy, les besoins des consommateurs, les quantités de riz à importer, les conditions de commercialisation du riz importé, compte tenu des disponibilités en riz local, le niveau du stock de sécurité, les prix conseillés d'achat aux producteurs et de vente aux consommateurs, les programmes et stratégies de production du riz local⁸.

La mise en place du Comité Interministériel du riz témoigna d'une prise de conscience et démontrait que la problématique rizicole dépassait le simple enjeu de régulation des prix et nécessitait une approche intégrée combinant développement de la production, amélioration de la transformation, organisation de la commercialisation et régulation des importations⁹. Toutefois, le Comité souffrit de

⁷ JOCI, 1992, *DECRET n° 92-488 du 26 août 1992 portant création d'un comité interministériel du riz*, p 51.

⁸ JOCI, 1992, *DECRET n° 92-488 du 26 août 1992 portant création d'un comité interministériel du riz*, p 51

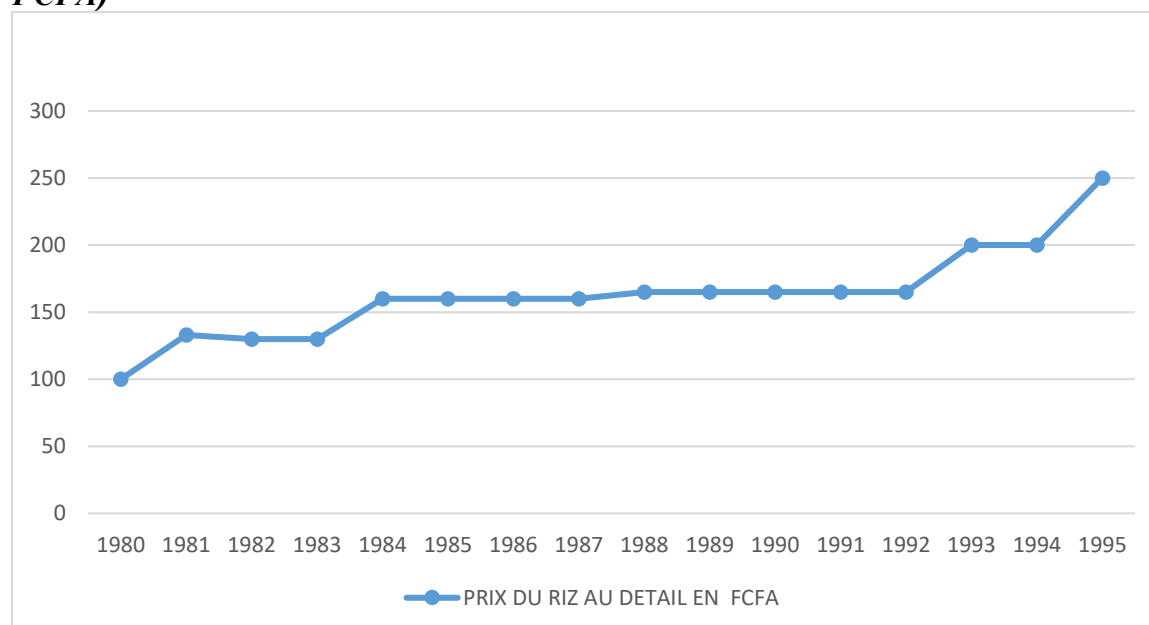
⁹ Procès-verbal de la séance de travail du Comité interministériel du riz le 22 avril 1993, p. 4.

plusieurs handicaps structurels qui limitèrent son efficacité. Il ne disposait pas de budget propre ni de moyens opérationnels, ce qui le réduisit à une instance consultative. De surcroît, dans un contexte de libéralisation croissante imposée par les programmes d'ajustement structurel, sa marge de manœuvre en matière d'interventionnisme économique se trouva très restreinte (R. Hirsch, 1993, p. 45).

3.3. La fiscalité ad valorem, la dissolution de la CGPP et le bilan de la libéralisation en 1995

En 1995, dans le cadre de l'harmonisation fiscale imposée par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire remplaça le système de taxes fixes sur les importations de riz par une fiscalité ad valorem, proportionnelle à la valeur des produits importés. Cette réforme modifia profondément l'économie de la filière : avec la fiscalité ad valorem fixée à 10 % de la valeur CAF, toute augmentation des cours mondiaux se répercutait mécaniquement sur les prix à la consommation. Les conséquences furent immédiates : le prix du riz augmenta de 20 % en 1995, atteignant 250 FCFA le kilogramme, pénalisant particulièrement les ménages urbains à faible revenu (R. Yabilé Kinimo, 1986, p. 46).

. Graphique 2 : Courbe d'évolution du prix du riz au détail de 1980 à 1995 (En FCFA)



Source : Ministère de l'agriculture et des eaux et forêts, *annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900 – 1983*, tome 3, p 77

En analysant le tableau ci-dessus, on note une augmentation du prix du riz au détail. De 100 FCFA en 1980, le prix du riz au détail atteint 160 FCFA en 1984. De 1988 à 1992, le prix monte légèrement à 165 FCFA et se maintient pendant cinq années. Cette stabilité remarquable sur la longue durée suggère fortement une intervention de l'État dans la fixation des prix à la consommation, dans un contexte de subventions ou de taxation contrôlée des importations de riz. A partir de 1992, le prix au détail du riz augmente jusqu'à atteindre 250 FCFA en 1995. Sur l'ensemble de la période, le prix du riz au détail a été multiplié par 2,5 (de 100 à 250 FCFA), ce qui représente une hausse cumulée de +150% en 15 ans.

La dissolution de la CGPP fut officialisée par décret présidentiel en mars 1995, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) négocié avec la Banque Mondiale et le FMI (Banque Mondiale, 1996, p. 121). Plusieurs facteurs convergèrent pour justifier cette décision. L'insoutenabilité budgétaire fut au premier plan, les déficits cumulés de la CGPP qui représentaient une charge estimée à 8 milliards de FCFA en 1995, soit environ 0,5 % du PIB (Banque Mondiale, 1996, p. 78). Les audits réalisés par les institutions internationales pointèrent par ailleurs des dysfonctionnements avérés : surstockage entraînant des pertes importantes, circuits de distribution opaques, corruption dans l'attribution des quotas d'importation (R. Hirsch, 1993, p. 52). Enfin, après vingt-cinq ans d'existence, la CGPP n'avait pas permis d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire, la dépendance aux importations s'était accrue, passant de 40 % des besoins en 1971 à 60 % en 1995 (A. K. J. Brindoumi, 2012, p. 158).

Les conséquences de la libéralisation s'avérèrent contrastées. Du côté positif, on observa une diversification de l'offre avec la multiplication des qualités de riz disponibles et une amélioration de la disponibilité du produit dans les zones rurales auparavant mal desservies. Du côté négatif, la volatilité accrue des prix, l'augmentation du prix moyen du riz de 15 % entre 1992 et 1995 et la marginalisation des producteurs locaux face à la concurrence du riz importé illustrèrent les limites d'une libéralisation non accompagnée d'investissements structurels dans la production nationale (J.-P. Chauveau, 1985, p. 300).

Conclusion

La Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP) créée dans un contexte de prospérité économique et d'optimisme de développement, devait concilier des objectifs multiples et parfois contradictoires ; stabilité des prix à la consommation, sécurité alimentaire nationale, soutien aux producteurs locaux et génération de revenus pour l'État.

Elle a contribué à la stabilité sociale en garantissant l'approvisionnement régulier du marché et en maintenant des prix abordables pendant près d'un quart de siècle. Elle a permis l'atteinte temporaire de l'autosuffisance en 1977, démontrant que l'objectif n'était pas inaccessible avec les conditions favorables et la volonté politique requises. Cependant, les limites et contradictions du système se sont avérées structurelles et insurmontables : le mécanisme de péréquation, en maintenant artificiellement des prix bas pour le riz importé, avait découragé le développement de la production locale ; la dépendance aux importations s'est aggravée ; et la dérive rentière de la Caisse a perverti sa mission originelle. Cette situation a occasionné sa dissolution en 1995, marquant ainsi le retrait de l'État des fonctions de régulation économique de la filière riz. Toutefois, la libéralisation ne résolut pas davantage la question de l'autosuffisance rizicole.

Références bibliographiques

Sources d'archives

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1970, décret portant création de la SODERIZ, p. 1631.

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI), 1971, décret portant création de la Caisse Générale de Péréquation et des Prix (CGPP).

Banque Mondiale, 1994, Côte d'Ivoire : Stratégie de développement agricole, Washington DC, World Bank Report n° 12893-IVC, 156 p.

FAO, 1998, FAOSTAT : Base de données en ligne sur la production et le commerce agricoles, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome. En ligne : <http://faostat.fao.org> consulté le 12 août 2025 à 20h 34.

FAO, 2020, La digitalisation de la filière riz, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome. En ligne <https://www.fao.org/cote-divoire/actualites/detail/agriculture---la-fao-obtient-du-japon-un-appui-de-1-2-million-de-dollars-pour-digitaliser-la-fili%C3%A8re-rizicole-en-c%C3%B4te-d-ivoire/fr> Consulté le 22 Novembre 2025 à 15h 12.

Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire, 1975, Statistiques agricoles de Côte d'Ivoire, Abidjan, 254 p.

Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire, 1981, Statistiques agricoles de Côte d'Ivoire, Abidjan, 210 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales de Côte d'Ivoire, 2002, Rapport final : étude pour la formulation de la politique rizicole de la Côte d'Ivoire, Abidjan, 86 p.

Ministère de l'Économie et des Finances, 1972, La Côte d'Ivoire en chiffres, Édition 1972-1973, Abidjan, 312 p.

SODERIZ, 1973, Rapport annuel d'activités, Abidjan, 378 p.

SODERIZ, 1975, Rapport annuel d'activités, Abidjan, 185 p.

Ouvrages

AMIN Samir, 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Les Éditions de Minuit, 330 p.

CHALÉARD Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.

COULIBALY Massita, 1996, *L'autosuffisance alimentaire et la politique rizicole en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat Nouveau Régime, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, 279 p.

FAURE Yves-André et MÉDARD Jean-François, 1982, *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 276 p.

HIRSCH Robert, 1993, *Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire, 1960-1993*, Paris, Caisse Française de Développement, 72 p.

NIEMBA Souga Jacque, 2000, *Politique agricole vivrière en Afrique : base du miracle économique en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 443 p.

YEO Lassina Songfalo, 2015, *SODERIZ : l'histoire d'une société rizicole en Côte d'Ivoire (1970-1977)*, Paris, Édilivre, 196 p.

Périodiques

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, 2012, « L'État de Côte d'Ivoire et la politique d'autosuffisance en riz de 1963 à 1997 », in *Journal Africain de Communication Scientifique et Technologique, série sciences sociales et humaines*, n° 16, pp. 2063 - 2085.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1985, « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », in *Études rurales*, ORSTOM, n° 99-100, pp. 281-312.

DOZON Jean-Pierre, 1979, « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte d'Ivoire », in *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, vol. 16, n° 1-2, pp. 37-58.

LOSCH Bruno, 1994, « Les politiques vivrières en Côte d'Ivoire entre mythe de la révolution verte et logique de l'État rentier », in CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTÊ Harris (dir.), *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 351-376.

PHELINAS Pascale, 1988, « Le rôle des prix du riz dans la politique d'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire », *Économie rurale*, n° 184-185-186, pp. 182-187.

YABILÉ Kinimo René, 1986, « Autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire : paradoxe ou réalisme socio-économique », *Économie rurale*, n° 175, pp. 44-49.